

Compte-rendu de réunion

Commission Informatique du 9 juin 2016

Participants

M. KOEBERLÉ Éric (Vice-président du SIAGEP chargé de l'informatique – Mairie de Bavilliers)
M. DERROY Olivier (Mairie de Belfort)
M. KWASNIK Christian (Mairie de Cravanche)
M. OEUVRARD Renaud (Mairie d'Offemont)
M. PATTAROZZI Olivier (Mairie d'Andelnans)
M. RIGOULOT Stéphane (Responsable du Service Informatique)

Excusés

Mme BOSSEZ Marie-Claire (Mairie de Rougegoutte)
Mme CHARTAUX Caroline (Mairie de Cunelières)
M. ROICOMTE Romuald (Mairie de Valdoie)

Absents

M. BISSON Yves (Président du SIAGEP - Mairie de Novillard)
M. PACAUD Pierre (Mairie de Chèvremont)
Mme PAULUS DAMOTTE Nadine (Mairie de Bourg-sous-Châtelet)
M. SALOMON Alain (Mairie de Vétrigne)

Point de l'ordre du jour : Bilan des adhésions au service informatique

Intervenant : Éric KOEBERLÉ

M. KOEBERLÉ ouvre la séance à 18:04 en remerciant les présents et en rappelant les noms des excusés. Le Vice-président fait le point sur les adhésions, trois nouvelles communes (Bethonvilliers, Granvillars et Frais) et le SMIBA ont adhéré au SIAGEP pour la maintenance des progiciels Berger-Levrault dont deux communes ont également opté pour l'option : des sauvegardes externalisées. Quatre communes ont opté pour le transfert de compétence informatique intégrale.

Ces adhésions portent le nombre d'adhérent au service informatique à 111 collectivités dont 94 communes, 103 adhérents ont opté pour les sauvegardes externalisées et 45 collectivités dont 4 EPCI ayant transféré leur parc informatique au SIAGEP pour sa fourniture et sa maintenance.

Une présentation cartographique du département est présentée où sont indiquées les collectivités adhérant au SIAGEP et une autre pour le transfert de compétence.

M. KOEBERLÉ rappelle le nombre toujours croissant d'adhésion et aucun départ indiquant une certaine satisfaction des collectivités pour le service qui leur est rendu.

M. KOEBERLÉ présente les différents graphiques comparatifs des statistiques sur les interventions du service en 2015. Puis par comparaison les interventions de 2014, en nombre, temps et distance parcourue. Les interventions pour les premiers mois de 2016 sont stables en nombre par rapport à l'exercice précédent au prorata des mois pris en compte.

On note une légère augmentation du nombre d'intervention entre 2014 et 2015 et surtout une augmentation plus marquante sur le temps de résolution des problèmes attestant d'interventions plus techniques demandant plus de temps aux techniciens.

Les statistiques par type d'intervention montrent une stabilité à :

- ✓ **5% par email** (demande de renseignements, veille réglementaire et diffusion de procédures)
- ✓ **11% pour les interventions en atelier** (formations groupées, intervention au CDG, installation de matériel, constitution d'études, de rapports, de passations de bon de commande ou de gestion de service)
- ✓ **10% pour les déplacements en collectivités** (installation de matériel, formations spécifiques ou personnalisées, prestation de suppléance au secrétariat de mairie)
- ✓ **45% par téléphone**
- ✓ **30% en télémaintenance**

Les statistiques annuelles sont présentées par thème (progiciels de gestion, système, matériel, Internet, formations, données, bureautique) et par type avec et sans le détail par mois.

Les statistiques par mois montrent clairement que les montées en charge de l'activité correspondent, en début d'exercice, au temps fort des traitements en collectivités (déclarations de fin d'années, révisions des listes électorales, scrutins électoraux, budgets, etc.).

Il est indiqué sur ces graphiques que le service informatique assure un service qui dépasse la simple assistance aux progiciels métiers garantissant aux collectivités des réponses à leurs questionnements en termes de NTIC et assurant aux adhérents un environnement fonctionnel en adéquation avec ces progiciels et les évolutions du marché en vue de rendre un service public de qualité.

M. KOEBERLÉ laisse M. RIGOULOT commenter les graphiques.

M. KOEBERLÉ présente les statistiques par strates de collectivités de l'activation des iParapheurs et de la plateforme de dématérialisation des échanges avec le Contrôle de Légalité (protocole @CTES).

Au niveau des adhérents du SIAGEP :

- ✓ Communes < 500 habitants : près de 60% signent les flux comptables électroniquement.
- ✓ Communes entre 500 à 3000 habitants : près de 75% signent les flux comptables électroniquement.
- ✓ 85% des communes de plus de 3000 habitants signent les flux comptables électroniquement.
- ✓ EPCI : presque 50% signent les flux comptables électroniquement.

M. RIGOULOT précise que tous les adhérents du SIAGEP sont passés au protocole PES avec ou sans la signature électronique.

Il est également précisé que les futures évolutions vont amener les communes à utiliser la signature électronique comme il sera précisé au point suivant.

Il indique que ce graphique de l'avancement de la dématérialisation PES et @CTES sera mis en ligne et mis à jour sur notre site Internet pour les élus qui souhaiteraient les consulter.

M. KOEBERLÉ présente le schéma des étapes de l'évolution passées et à venir de l'évolution du protocole PES.

M. KOEBERLÉ passe la parole à M. RIGOULOT concernant cette évolution réglementaire vers le « 0-papier » qui va s'imposer aux collectivités.

M. RIGOULOT passe rapidement sur l'aspect technique faute de temps. La dématérialisation des Avis de Sommes À Payer (ASAP) est le dernier type de document dont la version papier est toujours à transmettre en trésorerie en complément des flux comptables de recette dématérialisés au format PES. Il indique ensuite que les flux PES-Retour sont la dernière brique du protocole PES. Ils sont constitués des demandes ou informations retournées par le comptable à l'ordonnateur (débit d'office, P503, rejets, demandes de pièces justificatives manquantes, etc.)

Les progiciels de gestion comptable de la gamme emagnus utilisés par nos adhérents dans leur version actuelle sont compatibles, seul un paramétrage est nécessaire. Le service informatique attend le « feu vert » des trésoreries pour communiquer.

M. RIGOULOT poursuit en rappelant le contexte réglementaire (loi de modernisation de l'économie, directives européennes) et le périmètre de l'obligation (tous les adhérents hors associations foncières rurales).

La date butoir est fixée au **1^{er} janvier 2017**. À cette date, les « grandes » entreprises et les collectivités territoriales auront l'obligation d'émettre leurs factures de manières dématérialisées.

Pour cela, l'AIFE (Agence pour l'Informatisation Financière de l'État) a mis en production une plateforme technique mutualisée nommée « Chorus Portail Pro 2017 ». Cette évolution sera progressivement imposée à l'ensemble des fournisseurs (jusqu'aux artisans et micro-entreprises) à l'horizon 2020.

L'objectif est double : la simplification pour les entreprises et la mutualisation des coûts pour les administrations. L'État, qui est tenu depuis 2012 d'accepter les factures dématérialisées, a dû mettre en place un système complet (Chorus) qui peut servir de socle fonctionnel à une solution commune État – collectivités locales et établissements publics.

Une solution mutualisée permettra de « sécuriser » la mise en œuvre de l'obligation pour tous les acteurs à l'échéance de 2017 et d'éviter la multiplication des solutions (et le coût associé), comme cela a été constaté en matière de dématérialisation des appels d'offres.

Sur le principe, et grâce à la solution BLES de la société Berger-Levrault proposée par le SIAGEP et servant déjà pour la télétransmission des flux dématérialisés et le iParapheur, il pourrait être envisageable que les collectivités puissent récupérer les factures dématérialisées depuis le portail « Chorus Portail Pro 2017 » directement dans leur application de gestion financière. Cette opportunité est envisagée et en cours d'étude par la société Berger-Levrault.

M. KOEBERLÉ insiste sur le caractère de proximité de la date butoir et l'ensemble de la commission décide de communiquer sur ce point.

M. KOEBERLÉ poursuit sur le sujet de l'archivage électronique en rappelant les règles de l'archivage appliquées aux documents dématérialisés de la définition des archives telle qu'elle apparaît dans le code du Patrimoine jusqu'à une description du cycle de vie d'une archive publique.

M. RIGOULOT décrit alors un exemple d'une archive électronique : un flux comptable PES signé.

M. DEROY interpelle la commission concernant les problèmes de connexion Internet en termes de lenteur et les difficultés rencontrées entre autre par sa collectivité. M. RIGOULOT précise alors les actions qui ont été menées pour améliorer la situation et les limites techniques rencontrées avec leur Fournisseur d'Accès à Internet.

Point de l'ordre du jour : Plateforme de dématérialisation des marchés publics

Intervenants : Éric KOEBERLÉ et Stéphane RIGOULOT

M. RIGOULOT poursuit en rappelant le contexte réglementaire (Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) conformément au règlement européen et fixant la date butoir **1^{er} octobre 2018**. À ce terme tous les appels d'offre, d'un le premier seuil devront être mis en ligne sur un profil acheteur.

Cette modification réglementaire a fait l'objet d'un courrier récent adressée aux communes hors CAB (cette dernière fournissant une solution) et EPCI leur soumettant la possibilité de mutualiser une solution afin d'assurer un accompagnement du service informatique dans la mesure où toutes utilisent alors la même solution.

Les réponses déjà reçues montrent un retour positif des adhérents par rapport à la proposition de cette nouvelle prestation.

Point de l'ordre du jour : Réponse au questionnaire 2016 du service informatique

Intervenant : Éric KOEBERLÉ et Stéphane RIGOULOT

M. KOEBERLÉ rappelle la teneur du questionnaire et précise que des retours seront faits aux adhérents pour chacune de leurs sollicitations puis il commente les résultats communiqués en annexe.

M. KOEBERLÉ passe alors la parole à M. RIGOULOT pour des propositions de nouveaux services, de nouvelles solutions qui peuvent s'inscrire dans le contexte actuel et apporter un plus dans l'organisation et le traitement des données en collectivité.

Parmi ces nouveaux services, il est évoqué l'utilisation des progiciels métiers en **mode Saas**, une utilisation dans le Cloud, par Internet. Ce mode d'utilisation permettrait une connexion sécurisée quel que soit le lieu et le moment aux données et aux progiciels Berger-Levrault. La loi NOTRe permettant ou imposant aux collectivités de mutualiser leurs services ou de fusionner fera naître le besoin d'accès aux données depuis plusieurs sites distants.

Dans le registre des échanges dématérialisés, il va s'imposer à terme la question de l'archivage des données dématérialisées. Puisque les collectivités tendent vers le « 0-papier », les archives vont évoluer en passant des boîtes d'archives vers un SAE (*Système d'Archivage Électronique*).

Enfin, l'idée d'une solution de GED (*Gestion Électronique de Documents*) mutualisée traitant de la numérisation, le stockage, l'organisation et les traitements des documents.

À la satisfaction, il a été répondu « Très satisfaisait » pour 71% et « Satisfaisait » pour le 24%, les 5% restant ne se prononçant pas. Il faut noter que l'échelle comportait 4 niveaux : « Pas du tout satisfait », « Moyennement satisfait », « Satisfait », « Très satisfaisait » et « Ne se prononce pas ».

L'enquête montre une adhésion moyenne pour l'ensemble de ces propositions mais en contrepartie des demandes d'informations complémentaires. M. RIGOULOT propose alors de mettre en œuvre une réunion avec l'ensemble des adhérents pour présenter quelques évolutions (Cloud, GED et archivage électronique) afin de répondre à l'ensemble des questionnements.

Questions diverses :

M. OEUVRARD profite de ce moment d'échange pour demander des précisions sur une information que M. BISSON a donné lors du dernier comité du SIAGEP concernant le Groupement d'Intérêt Public eBourgogne et le contact qui a été fait avec le service informatique du SIAGEP. M. KOEBERLE indique qu'il n'était pas présent lors de cette réunion et ne peut commenter les dires de M. BISSON.

M. KOEBERLE passe la parole à M. RIGOULOT qui n'ayant pas participé également à la réunion ne peut commenter. Il est précisé ce qu'est le GIP eBourgogne et la portée des échanges qui ont déjà eu lieu avec le

service informatique. Il est principalement question de collaboration ni d'un changement de statut ni de changement des prestations du service informatique du SIAGEP.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 19h56.